

## Campagne de mobilité d'automne 2018 (suite)

Suite au questionnement de l'UNSA UTCAC, la DSAC a répondu sur les postes relevant de son périmètre mais les autres services (DTA, ENAC et DSNA) ne l'ont pas encore fait ...  
A suivre ...

### Réponses de la DSAC



#### Chef de subdivision CTE DSAC/SE

L'UNSA UTCAC demandait que ce poste soit ouvert aux seuls TSEEAC.

La DSAC a tenté d'expliquer que l'aspect management était déterminant mais les arguments de l'UNSA UTCAC auront finalement eu raison de ce prétexte :

- Les TSEEAC sont aptes à encadrer, et il est dommage que le pôle RH de la DSAC n'en soit pas persuadé !!
- Les postes de chef de subdivision CTE constituent un débouché naturel et une possibilité de progresser pour les TSEEAC/CTE,
- La fiche de poste prévoit qu'il « réalise des inspections SAFA/SACA/SANA, en particulier pour le maintien de sa licence de surveillance » et précise qu'une « expérience préalable CTE est souhaitée ».
- Le métier de CTE est un métier exclusivement TSEEAC et les qualifications RAMP (exigées pour le poste) leurs sont réservées.

**Cet AVE sera donc corrigé et ouvert aux seuls TSEEAC, ce dont l'UNSA UTCAC se félicite.**



#### Chef de Division transport aérien DSAC/OI

L'UNSA UTCAC demande l'ouverture de ce poste en recouvrement IEEAC/TSEEAC, mais la DSAC répond que ce poste a été transformé (?).

Transformé en quoi ? Nous ne sommes pas parvenus à obtenir un début de réponse ou d'explication, mais il est assez étonnant qu'une DSAC/IR puisse se passer de chef de division transport aérien, surtout avec la surveillance technique d'une compagnie du type de Air Austral.

**A moins qu'il s'agisse d'une manœuvre pour ne pas proposer le poste en ouverture conjointe IEEAC/TSEEAC ?**



#### AVE de délégué Bâle Mulhouse

**Le poste sera ouvert et publié dans un additif.**



#### IOPS, chargés d'affaires en DSAC/IR

L'UNSA UTCAC demandait d'ouvrir les postes en chargé d'affaires en DSAC/NE, DSAC/SE et DSAC/SO à l'instar de DSAC/AG, DSAC/N et DSAC/CE.

La DSAC refuse au prétexte que « l'ouverture de certains postes en inspecteur de surveillance correspondent à des postes dont les titulaires étaient "inspecteur de surveillance". », mais le fait que les postes d'IOPS soient ouverts à ce niveau parce qu'ils l'étaient déjà n'est, bien sûr, pas un argument recevable.

La démarche de l'UNSA UTCAC vise à faire évoluer les choses, et il est dommage que la DSAC ne vise qu'à faire du sur-place.

Rappelons ici que le problème de l'attractivité du domaine CAT a été identifié puisqu'un GT a été constitué pour l'évoquer et chercher des solutions.

**Commencer par offrir (au moins) UN poste de chargé d'affaires dans chaque DSAC/IR irait dans le bon sens. Ceci d'autant plus qu'il n'y a semble-t-il aucun critère pour expliquer pourquoi certaines d'entre elles ont ce privilège qui est refusé à d'autres.**

**L'UNSA UTCAC, qui est à l'initiative de ce GT attractivité IOPS (élargi aux domaines Aviation Générale) qu'il a obtenu en CT/DSAC, y prendra toute sa place et fera des propositions concrètes pour améliorer la reconnaissance de ces experts et leur proposer un véritable parcours de carrière.**



#### AVE chef de pôle aptitude des personnels NA

**Le poste sera ouvert et publié dans un additif.**

### Non-réponses de la DTA, de la DSNA et de l'ENAC

L'UNSA UTCAC demande que les postes suivants soient ouverts aux Attachés :

- Adjoint au chef de bureau « politique de soutien » de la DTA
- Chef de programme pôle de coopération internationale à DSNA/SDPS
- Chef de programme « entité médiatisation » à l'ENAC

**L'UNSA UTCAC attend des réponses sur ses demandes légitimes.  
Les profils des postes identifiés sont parfaitement compatibles avec les compétences des Attachés.**